

DÉLIBÉRATION N° 2024-08

**ASSISTANCE AUX COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES
DE L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE
VAUCLUSE INGÉNIERIE
DANS LES DOMAINES DE L'AMÉNAGEMENT D'ESPACES
PUBLICS DU BÂTIMENT ET DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE DU VENDREDI 7 JUIN 2024

Membres en exercice : 97
Quorum : 33
Membres présents : 55
Nombre de pouvoirs donnés : 7
Votants : 62



Le Thor, le 7 juin 2024 à 14 heures, sous la présidence de Madame Dominique SANTONI, Présidente de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie, s'est réunie l'Assemblée générale constitutive de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie régulièrement convoquée par courriel du 25 avril 2024 et dont les rapports ont été transmis aux membres le 31 mai 2024.

Étaient présents : 55

- **Collège des Conseillers départementaux : 10**
 - Madame Dominique SANTONI, Présidente du Conseil départemental et de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie,
 - Monsieur Thierry LAGNEAU, Conseiller départemental du canton de Sorgues et vice-Président de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie,
 - Madame Corinne TESTUD-ROBERT, Conseillère départementale du canton de Valréas,
 - Monsieur Christian MOUNIER, Conseiller départemental du canton de Cheval Blanc,
 - Monsieur Pierre GONZALVEZ, Conseiller départemental du canton de l'Isle-sur-la-Sorgue,
 - Monsieur Alexandre ROUX, Conseiller départemental du canton de Vaison-la-Romaine,
 - Madame Noëlle TRINQUIER, Conseillère départementale du canton de Pertuis,
 - Madame Christine LANTHELME, Conseillère départementale du canton de Bollène,
 - Madame Florelle NOUGUIER, Conseillère départementale du canton de Monteux,
 - Madame Valérie ANDRES, Conseillère départementale du canton d'Orange.

- Collège des Communes et des EPCI : 45

- Communes : 43 membres :

- Monsieur André AIELLO, Maire de Saint-Hippolyte-le-Graveyron,
- Monsieur Lucien AUBERT, Maire de Jocas,
- Madame Charlotte CARBONNEL, Maire de Saint-Martin-de-Castillon
- Monsieur Gérard CHABAUD, 1^{er} Adjoint commune de Goult,
- Madame Laurence CHABAUD GEVA, Maire de Saumane
- Monsieur Alain DE VILLEBONNE, Maire de Vitrolles-en-Luberon,
- Chantal EXBRAYAT-DUMAS, Adjointe commune de Caseneuve,
- Madame Chantal FRITSCH, Maire de Buisson,
- Monsieur Guy GIRARD, Maire de Crillon-le-Brave,
- Madame Corinne GONNY, Maire de Faucon,
- Monsieur Alain GOUIRAND, Maire de La Motte-d'Aigues,
- Monsieur François ILLE, Maire du Beucet,
- Monsieur Bernard LABBAYE, Adjoint commune de Mirabeau,
- Monsieur Claude LABRO, Maire de Sault,
- Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Maire de Sablet,
- Monsieur Marc LARTIGUE, 1^{er} Adjoint commune du Barroux,
- Monsieur Norbert LEPATRE, Maire de Modène,
- Monsieur Michel MEFFRE, Maire de Gigondas
- Monsieur Luc MILLE, Maire de Saint-Pantaléon,
- Monsieur Thierry PASCAL, 1^{er} Adjoint commune d'Entrechaux,
- Madame Nadia PELLEGRIN, Adjointe commune de Vaugines,
- Madame Sylvie PÉREIRA, Maire de Villars,
- Monsieur Eric PÉTHISSON, Maire de Visan,
- Madame Patricia PHILIP, Maire de Fontaine-de-Vaucluse,
- Madame Dominique PLANCHER, Maire de Venasque,
- Monsieur Pascal RAGOT, Maire de Bonnieux,
- Monsieur Max RASPAIL, Maire de Blauvac,
- Monsieur Joël RAYMOND, 1^{er} Adjoint commune de Lourmarin,
- Monsieur Roger ROSSIN, Maire de Cairanne,
- Monsieur Frédéric ROUET, Maire de Villes-sur-Auzon,
- Monsieur Claude SILVESTRE, Maire de Lagnes,
- Monsieur Philippe STROPPIANA, 1^{er} adjoint commune de Maubec,
- Madame Armelle TOUATI, 1^{ère} Adjointe commune de Sannes,
- Monsieur Bruno VAYSON-DE-PRADENNE, Conseiller municipal commune de Murs,
- Monsieur Christian BELLOT, Maire de Saint-Saturnin-les-Apt,
- Monsieur Louis BONNET, Maire de Mazan,
- Monsieur Pascal CROZET, Adjoint commune de Saintes-Cécile-les-Vignes,
- Monsieur Julien MERLE, Maire de Sérignan,
- Madame Valérie MICHELIER, Maire de Caromb,
- Monsieur Claude MOREL, Maire de Caumont-sur-Durance,
- Monsieur Christophe REYNIER-DUVAL, Maire de Caderousse,
- Monsieur Patrick SINTÈS, Maire de Robion,
- Monsieur Gilles VÈVE, Maire de Saint-Didier.

o EPCI : 2 membres :

- Monsieur Jean BÉRARD, Président du Syndicat Intercommunal du Collège Saint-Exupéry (SIVU),
- Monsieur Philippe ROUX, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse.

Étaient représentés et ayant donné un pouvoir : 7

o Communes : 6

- Monsieur Mathias HAUPTMANN, Maire de Lacoste, représenté par Monsieur Lucien AUBERT, Maire de Joucas,
- Monsieur José LINHARES, Maire de La Roque-Alric, représenté par Monsieur André AIELLO, Maire de Saint-Hippolyte-le-Graveyron,
- Madame Patricia OLIVERO, Maire de Suzette, représentée par Monsieur François ILLE, Maire du Beaucet,
- Monsieur Pierre TARTANSON, Maire de Rustrel, représenté par Monsieur Pascal RAGOT, Maire de Bonnieux.
- Monsieur Roger TRAPPO, Maire de Puyméras, représenté par Madame Corinne GONNY, Maire de Faucon,
- Monsieur Pierre-André VALAYER, Maire de Richerenches, représenté par Monsieur Eric PÉTHISSON, Maire de Visan,

o EPCI : 1

- Monsieur Gilles RIPERT, Président de la Communauté de Communes du Pays d'Apt-Luberon, représenté par Monsieur Christian BELLOT, vice-Président de la Communauté de Communes du Pays d'Apt-Luberon.

Étaient absents excusés : 35

- Madame Marie-José AUNAVE, Maire de Violès,
- Monsieur Alain BERTRAND, Maire de Saint-Romain-en-Viennois,
- Monsieur Henry BONNEFOY, Maire de Saint-Christol-d'Albion,
- Madame Gisèle BONNELLY, Maire de Roussillon,
- Monsieur Joël BOUFFIES, Maire de Villedieu,
- Monsieur Philippe BOUTEILLER, Maire de Vacqueyras,
- Monsieur Alain BRÉMOND, Maire de Beaumont-du-Ventoux,
- Madame Martine CALAS, Maire de Sivergues,
- Monsieur Brice CRIQUILLION, Maire de Séguret,
- Monsieur Philippe DELEBECQUE, La-Roque-sur-Pernes,
- Monsieur Roland DURAND, Maire de Roaix,
- Monsieur Cyril FALQUES, Maire d'Aurel,
- Monsieur Alain FÉRETTI, Maire de Grambois,
- Monsieur Jean-Pierre GÉRAULT, Maire d'Oppède,
- Monsieur Christian GROS, Maire de Monteux,
- Monsieur Roger ISNARD, Maire de Castellet-en-Luberon,
- Madame Amélie JEAN, Maire de Puget-sur-Durance,
- Madame Geneviève JEAN, Maire de Cabrières d'Aigues,
- Madame Christine LANTHELME, Maire d'Uchaux,
- Monsieur Fabrice LEAUNE, Maire de Lagarde-Paréol,

- Monsieur Eric MASSOT, maire de Saint-Léger-du-Ventoux,
- Madame Séverine MAUGAN-CURNIER, Maire de La-Bastide-des-Jourdans,
- Madame Marie-Claire MICHEL, Maire de Saint-Roman-de-Malegarde,
- Madame Karine MOURET, Maire de Peyrin-d'Aigues,
- Monsieur Jacques NATTA, Maire de Beaumont-de-Pertuis,
- Madame Sylvie PASQUINI, Maire de Gignac,
- Monsieur Roger PELLENC, Maire de Pertuis,
- Madame Sandrine RAYMOND, Maire de Saint-Pierre-de-Vassols,
- Monsieur Jean-Louis ROBERT, Maire de Villelaure,
- Monsieur Laurent ROBERT, Maire de Rasteau,
- Monsieur Frédéric ROUX, Maire de Viens,
- Monsieur Roland RUEGG, Maire de Brantes,
- Monsieur Philippe SOARD, Maire de Lafare,
- Monsieur Jean-Marc TESTE, Maire de Méthamis,
- Monsieur Bruno VIGNE-ULMIER, Maire de Gargas.

Y participaient également :

Monsieur Jean AILLAUD, 1^{er} Adjoint commune d'Apt,
 Monsieur Jacques DECUIGNIÈRES, 1^{er} Adjoint commune de La Bastidonne,
 Monsieur Jean-Claude DOSSETTO, Adjoint commune de Saint-Martin-de-la-Brasque,
 Madame Françoise DEMONT, Payeur départemental,
 Monsieur François MONIN, Directeur général des services du Conseil départemental,
 Madame Caroline LEURET, Directrice de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie,
 Monsieur Fabrice SAUVA, Directeur, Direction des Interventions et de la Sécurité Routière (DISR) Conseil départemental,
 Monsieur Patrice LIONS, Chef de l'agence routière de Carpentras, DISR, Conseil départemental,
 Monsieur Patrick MARTIN, Technicien études et travaux, agence routière de Carpentras, DISR, Conseil départemental,
 Monsieur Olivier MURILLON, Adjoint au Chef de l'agence routière de l'Isle-sur-la-Sorgue, DISR, Conseil départemental,
 Monsieur Marc MAZELLIER, Chef de l'agence routière de Pertuis, DISR, Conseil départemental,
 Monsieur Lazize IKHERBANE, Chef de projet en ingénierie territoriale, agence technique départementale Vaucluse Ingénierie,
 Madame Sandra JOX, Chargée de projet en ingénierie territoriale, agence technique départementale Vaucluse Ingénierie,
 Madame Karine GARDIOL, Assistante de gestion, agence technique départementale Vaucluse Ingénierie,
 Madame Christine FOLCHER, Chargée de mission en ingénierie financière, agence technique départementale Vaucluse Ingénierie.

La Présidente ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n° 2023-546 du 15 décembre 2023 du Conseil départemental décidant la création de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie,

Considérant que le Département a souhaité confier à l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie la gestion de l'assistance technique aux collectivités dans les domaines de la voirie et du vélo, de l'aménagement et de l'habitat (ex-DACT 84),

Considérant que le transfert de l'ex-DACT 84 à l'agence Vaucluse Ingénierie permet de proposer cette assistance à toutes les collectivités adhérentes à l'Agence, sans distinction entre celles éligibles et celles inéligibles au sens de l'article R 3232-1 du CGCT,

Considérant que pour répondre aux sollicitations de ses adhérents dans les différents domaines cités précédemment, l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie développe différents modes opératoires dont une offre de service directe qui regroupe trois types d'intervention :

- Conseils de 1^{er} niveau,
- Missions standards d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pré-opérationnelle,
- Prestations spécifiques à la vacation et payantes.

Considérant que la convention ci-annexée régit le contenu et la tarification de l'offre de service directe dans les domaines de l'aménagement d'espaces publics, du bâtiment et des équipements publics,

Considérant qu'il est précisé que le barème de cotisation est calculé en fonction de la strate de population à laquelle appartient la collectivité, comme suit :

Les Communes

Strates de population	Montant de la cotisation en €
0 à 2 000 habitants	50
2 001 à 5 000 habitants	500
5 000 à 10 000 habitants	1 000
10 001 et plus	3 000

Les EPCI

Strates de population	Montant de la cotisation en €
0 à 20 000 habitants	3000
20 001 à 30 000 habitants	4000
30 001 à 50 000 habitants	5000
50 001 et plus	6000

Considérant que les prestations payantes sont facturées au tarif forfaitaire unique de 250€ la journée, net de taxes,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie décide :

À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

- **D'ADOPTER** la convention type d'assistance aux Collectivités adhérentes de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie dans les domaines de l'aménagement d'espaces publics, du bâtiment et des équipements publics, telle que présentée en annexe,
- **D'APPROUVER** le barème de cotisation calculé en fonction de la strate de population à laquelle appartient la collectivité, comme suit :

Les Communes

Strates de population	Montant de la cotisation en €
0 à 2 000 habitants	50
2 001 à 5 000 habitants	500
5 000 à 10 000 habitants	1 000
10 001 et plus	3 000

Les EPCI

Strates de population	Montant de la cotisation en €
0 à 20 000 habitants	3000
20 001 à 30 000 habitants	4000
30 001 à 50 000 habitants	5000
50 001 et plus	6000

Les prestations payantes sont facturées au tarif forfaitaire unique de 250 € la journée, net de taxes.

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer ce document au nom de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie.

La Présidente de l'agence technique départementale
Vaucluse Ingénierie
Signé électroniquement le 24/06/2024

Dominique SANTONI



Dominique SANTONI

Annexe

**CONVENTION D'ASSISTANCE AUX COLLECTIVITÉS
ADHÉRENTES DE L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE
VAUCLUSE INGÉNIERIE
DANS LES DOMAINES DE L'AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS
ET
DU BÂTIMENT ET DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS**

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT

Comme précisé par ses statuts, l'agence technique départementale Vacluse Ingénierie a pour objet d'apporter au Département de Vacluse et à ses membres qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique et financier.

L'agence Vacluse Ingénierie intervient dans les domaines suivants :

- voirie et vélo
- aménagement (espaces publics, projets urbains, redynamisation de centres-bourgs...)
- bâtiment/équipement (construction, réhabilitation, extension, d'équipements publics tels que mairies, établissements d'enseignement ou péri-scolaires, équipements sportifs, culturels, maisons des associations, commerces de proximité, équipements touristiques, logements...)

Par ailleurs, le Département confie à l'agence Vacluse Ingénierie l'exercice de la compétence d'assistance technique du Département telle que définie par l'article L 3232-1-1 du CGCT dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat (ex-Dispositif d'Assistance aux Collectivités Territoriales vaclusiennes – DACT 84 –).

Pour répondre aux sollicitations de ses adhérents dans les différents domaines cités précédemment, l'agence technique départementale Vacluse Ingénierie développe différents modes opératoires dont une offre de service directe qui regroupe trois types d'intervention :

- Conseils de 1^{er} niveau,
- Missions standards d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pré-opérationnelle,
- Prestations spécifiques à la vacation et payantes.

La présente convention régit le contenu et la tarification de l'offre de service directe dans les domaines de l'aménagement d'espaces publics, du bâtiment et des équipements publics.

IL EST CONVENU,

ENTRE

L'agence technique départementale Vacluse Ingénierie représentée par sa Présidente de droit en exercice à la date d'effet de la convention, Madame Dominique SANTONI,

et désignée ci-après par « l'agence technique départementale Vacluse Ingénierie »

ET

La commune adhérente / L'établissement public de coopération intercommunale adhérent de.....
représenté(e) par son Maire / Président(e),

et désigné(e) ci-après par « la Collectivité adhérente »

Pour l'opération ou les opérations :

.....
.....
.....
.....

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention règle les rapports entre les parties en ce qui concerne la mission d'assistance dans les domaines de l'aménagement d'espaces publics, du bâtiment et des équipements publics, fournie par les services de l'agence technique départementale Vacluse Ingénierie.

Elle a pour objet de détailler le contenu et la tarification des missions réalisées par l'agence technique départementale Vacluse Ingénierie pour l'opération considérée, en réponse à la demande de l'adhérent et après définition préalable du besoin d'assistance, formalisée et validée par échange écrit entre la collectivité adhérente et l'agence technique départementale Vacluse Ingénierie.

Article 2 : Périmètre de la convention

L'intervention de l'agence Vacluse Ingénierie cible les phases amont (ou pré-opérationnelles) des projets, en complément d'une maîtrise d'œuvre privée, quel que soit le montage retenu pour l'opération, réalisée sous maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée.

L'agence Vacluse Ingénierie ne réalise pas de missions de maîtrise d'œuvre.

Article 3 : Engagements de l'Agence technique départementale Vacluse Ingénierie

3.1 Contenu des prestations possibles apportées par l'agence technique départementale Vacluse Ingénierie dans les domaines de l'aménagement d'espaces publics, du bâtiment et des équipements publics

AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS

Prestations couvertes par la cotisation d'adhésion

- **Ingénierie territoriale/de projet**
 - Orienter vers le ou les partenaires adéquats du réseau Vacluse Ingénierie
 - Proposer une offre d'intervention simple ou combinée entre plusieurs partenaires
 - Apporter de la méthodologie
 - Définir des problématiques et le périmètre d'un projet
 - Aider à hiérarchiser les enjeux, à déterminer l'opportunité d'une opération, à établir ses axes majeurs et stratégiques
 - Etablir des schémas d'intention, des principes d'aménagement
 - Décliner un calendrier prévisionnel des différentes opérations en cas de multi-projets sur un même territoire
 - Apporter une prise de recul et un conseil éclairé

Livrables :

- ⇒ **Fiche de définition du besoin,**
- ⇒ **Schéma texte de développement,**
- ⇒ **Documents de présentation aux partenaires : note synthétique avec identification des enjeux et de la stratégie,**
- ⇒ **Note méthodologique sur le montage des projets,**
- ⇒ **Réalisation d'un benchmark, mise en réseau des collectivités et partage des retours d'expériences,**
- ⇒ **Organisation, animation de réunions de lancement, de suivi et de coordination pour des projets simples, rédaction des comptes rendus**
- ⇒ **Calendrier prévisionnel de gestion de projet**
- ⇒ **Feuille de route (plan d'action) des partenaires**

- **Ingénierie juridique et administrative**
 - Analyser la faisabilité réglementaire d'un projet et identifier les principaux points de blocage
 - Identifier les autorisations nécessaires pour réaliser le projet
 - Faciliter la compréhension de l'articulation des procédures
 - Aider à la définition des modalités de gestion d'une activité (DSP, bail commercial...)

Livrables :

- ⇒ **Note d'information thématique synthétique**
- ⇒ **Relecture de notes de présentation, de cahiers des charges, de délibérations**

- **Ingénierie financière**
 - Approcher une enveloppe financière prévisionnelle
 - Aider à l'élaboration de stratégies financières (business plan)
 - Identifier les dispositifs financiers mobilisables
 - Organiser la coordination entre les financeurs
 - Aider à l'élaboration des plans de financement

Livrables :

- ⇒ **Fiches synthétiques financières**
- ⇒ **Organisation d'échanges avec les financeurs (visio, réunions sur site, orientation vers les services instructeurs de subventions.**

Prestations payantes

- **Ingénierie territoriale/de projet**

Livrables :

- ⇒ **Schéma directeur d'aménagement décliné en carte multi-projets et en calendrier prévisionnel de réalisation**
- ⇒ **Note détaillée sur un projet complexe présentant les enjeux stratégiques**
- ⇒ **Présentation power point destinée aux partenaires**
- ⇒ **Organisation, animation de réunions de lancement, de suivi et de coordination multi-partenaires sur le long terme et pour des projets complexes, rédaction des comptes rendus**
- ⇒ **Organisation d'ateliers de concertation avec la population et/ou les usagers**

- **Ingénierie juridique et administrative**

Livrables :

- ⇒ **Note d'information thématique requérant une expertise spécialisée**

BÂTIMENT/ÉQUIPEMENT

Prestations couvertes par la cotisation d'adhésion

- **Ingénierie technique**
 - Analyser la pré-faisabilité de l'opération
 - Identifier les contraintes techniques
 - Etablir des diagnostics simples
 - Aider à préciser un calendrier de l'opération
 - Proposer des solutions techniques de principe ou d'organisation de bon sens

Livrables :

- ⇒ **Réalisation d'une étude sommaire préliminaire permettant d'évaluer les besoins à couvrir et proposant différentes orientations techniques pour y répondre (enjeux, scénarios)**
- ⇒ **Définition et rédaction d'un pré-programme de travaux (ou d'études nécessaires) sous forme d'une note technique**
- ⇒ **Elaboration de plans schématiques (représentations graphiques)**
- ⇒ **Première estimation sommaire du coût d'opération**
- ⇒ **Assistance à la rédaction du CCTP et du DCE**

● **Ingénierie juridique et administrative**

- Analyser la faisabilité réglementaire d'un projet et identifier les principaux points de blocage
- Identifier les autorisations nécessaires pour réaliser le projet
- Faciliter la compréhension de l'articulation des procédures (notamment en matière de commande publique)
- Aider à la définition des modalités de gestion d'une activité (DSP, bail commercial...)
- Aider à l'élaboration des documents relatifs aux marchés de travaux

Livrables :

- ⇒ **Note synthétique sur l'analyse du besoin, le choix de la procédure, les étapes de la commande publique et le calendrier de l'opération**
- ⇒ **Assistance à la rédaction des différents documents liés aux marchés publics : avis de publicité, acte d'engagement, cahiers des charges administratifs et techniques, DCE et BPU.**
- ⇒ **Assistance à l'analyse des offres**

● **Ingénierie financière**

- Approcher une enveloppe financière prévisionnelle
- Identifier les dispositifs financiers mobilisables
- Organiser la coordination entre les financeurs
- Aider à l'élaboration des plans de financement

Livrables :

- ⇒ **Assurer une veille sur les dispositifs financiers**
- ⇒ **Fiches synthétiques financières**
- ⇒ **Organisation d'échanges avec les financeurs (visio, réunions sur site, orientation vers les services instructeurs de subventions)**
- ⇒ **Assistance au montage des dossiers de subvention et notamment des financements européens**

Prestations payantes

- **Ingénierie technique**
Livrables :
 - ⇒ Rédaction du CCTP
 - ⇒ Rédaction du DCE

- **Ingénierie juridique et administrative**
Livrables :
 - ⇒ Rédaction des cahiers des charges (CCAP et CCTP)
 - ⇒ Rédaction du DCE

3.2 Conditions d'exécution des prestations

Une fois la définition du besoin validée par écrit, le choix des prestations par la Collectivité adhérente s'effectue sur la base d'une première proposition émanant de l'agence technique départementale, en vue d'échanger avec la Collectivité adhérente pour aboutir à la sélection définitive des missions à réaliser par l'agence technique départementale.

La sélection définitive des missions sera retranscrite dans un document joint à la présente convention d'assistance, selon le modèle présenté en annexe.

L'Agence technique départementale Vacluse Ingénierie vérifie le calendrier de réalisation des missions au vu notamment de son plan de charge.

L'Agence technique départementale Vacluse Ingénierie informe la Collectivité adhérente de la suite donnée à sa demande de prestation, de l'interlocuteur désigné pour suivre l'opération et du planning prévisionnel de réalisation.

Article 4 : Engagements de la Collectivité adhérente

4.1 Engagement financier et modalités de paiement

La Collectivité adhérente bénéficiera des prestations d'assistance de l'agence technique départementale Vacluse Ingénierie dans les domaines de l'aménagement d'espaces publics, du bâtiment et des équipements publics, sur la base d'une cotisation forfaitaire annuelle calculée par strates de population.

Le paiement de cette cotisation est exigible au terme annuel, sur la base de l'émission d'un titre de recettes par l'agence technique départementale Vacluse Ingénierie.

Le cas échéant et par application du barème de l'agence technique départementale Vacluse Ingénierie approuvé par l'Assemblée générale, le montant des prestations payantes à réaliser

par l'agence dans la présente convention est fixé à€ soit.....jours à 250 €
€, net de taxes (non soumis à TVA).

Dans ce cas, le versement par la collectivité adhérente s'effectue sous la forme :

- d'un acompte de 50% à la signature de la convention
- du solde à la remise du livrable par l'agence technique départementale Vacluse Ingénierie.

4.2 Identification des responsabilités et engagements techniques

L'agence technique départementale Vacluse Ingénierie apporte une assistance à ses adhérents. Cette assistance consiste essentiellement en une formulation de conseils, qui ne s'apparentent pas à des audits.

La Collectivité adhérente bénéficiaire de cette assistance, conserve la responsabilité de décider si elle va ou non, suivre ces conseils et si elle souhaite solliciter des prestations complémentaires chez d'autres professionnels ou organismes.

La Collectivité adhérente est représentée pour chaque projet, par un élu ou un assistant technique, nommément désigné.

La Collectivité adhérente s'engage également à mettre à disposition de l'agence technique départementale Vacluse Ingénierie toutes informations, ou données, utiles et nécessaires dont elle dispose concernant ses installations ou ses projets.

Elle s'engage également à autoriser l'agence technique départementale Vacluse Ingénierie à pénétrer dans ses installations, ce dans des conditions normales de sécurité.

Article 5 : Durée et révision

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du jour de sa signature par les deux parties. Elle est reconduite tacitement chaque année, dans la limite d'une durée maximale de 3 ans.

Toute modification liée au périmètre de l'offre de service de l'agence technique départementale Vacluse Ingénierie, fera l'objet d'un avenant selon les mêmes modalités que son approbation.

Article 6 : Résiliation

Qu'il y ait ou non une faute de l'une des parties, la présente convention peut être résiliée unilatéralement soit par l'agence technique départementale Vacluse Ingénierie, soit par la Collectivité adhérente, moyennant un préavis de trois mois et par lettre recommandée avec avis de réception.

Article 7 : Voie de recours et renonciation

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties rechercheront une solution amiable. A défaut, la partie la plus diligente pourra saisir le Tribunal administratif de Nîmes.

Fait à Avignon, le

Pour l'agence technique départementale Vacluse Ingénierie,
La Présidente,

Dominique SANTONI

Pour la Collectivité adhérente,

Le (la) Maire de la Commune de.....

Le (la) Président(e) de public de coopération intercommunale
de.....

ANNEXE

MODÈLE DE DOCUMENT **MISSIONS RÉALISÉES PAR L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE** **VAUCLUSE INGENIERIE SUR PROPOSITION CONCERTÉE DE L'AGENCE** **TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE**

Exemple 1

AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS

Prestations couvertes par la cotisation d'adhésion

- **Ingénierie territoriale/de projet**
 - Orienter vers le ou les partenaires adéquats du réseau Vacluse Ingénierie
 - Aider à hiérarchiser les enjeux, à déterminer l'opportunité d'une opération, à établir ses axes majeurs et stratégiques

Livrables :

- Fiche de définition du besoin,**
 - Réalisation d'un benchmark, mise en réseau des collectivités et partage des retours d'expériences,**
 - Organisation, animation de réunions de lancement, de suivi et de coordination pour des projets simples, rédaction des comptes rendus**
 - Calendrier prévisionnel de gestion de projet**
- **Ingénierie juridique et administrative**
 - Analyser la faisabilité réglementaire d'un projet et identifier les principaux points de blocage
- ##### **Livrables :**
- Note d'information thématique synthétique**

- **Ingénierie financière**
 - Identifier les dispositifs financiers mobilisables
- ##### **Livrables :**
- Fiches synthétiques financières**

Prestations payantes

- **Ingénierie territoriale/de projet**

Livrables :

 - Schéma directeur d'aménagement décliné en carte multi-projets et en calendrier prévisionnel de réalisation**
 - Présentation power point destinée aux partenaires**

Exemple 2

BÂTIMENT/ÉQUIPEMENT

Prestations couvertes par la cofinancement d'adhésion

- **Ingénierie technique**

- Analyser la pré-faisabilité de l'opération

Livrables :

- Elaboration de plans schématiques (représentations graphiques)**

- Première estimation sommaire du coût d'opération**

- **Ingénierie juridique et administrative**

- Aider à l'élaboration des documents relatifs aux marchés de travaux

Livrables :

- Note synthétique sur l'analyse du besoin, le choix de la procédure, les étapes de la commande publique et le calendrier de l'opération**

- Assistance à la rédaction des différents documents liés aux marchés publics : avis de publicité, acte d'engagement, cahiers des charges administratifs et techniques, DCE et BPU**

- **Ingénierie financière**

- Identifier les dispositifs financiers mobilisables

- Aider à l'élaboration des plans de financement

Livrables :

- Fiches synthétiques financières**

- Assistance au montage des dossiers de subvention et notamment des financements européens**

Prestations payantes

- **Ingénierie technique**

Livrables :

- Rédaction du CCTP**

- Rédaction du DCE**

- **Ingénierie juridique et administrative**

Livrables :

- Rédaction des cahiers des charges (CCAP et CCTP)**

- Rédaction du DCE**